

- Deleporte-Bayart, Labbe-Copia, (en voyage présent)
- 6me Section : J. Deregnaucourt, A. Morel, Godefroy, Moise Rogier.
- 7me Section : J. Deregnaucourt, Ch. Pollet, P. Scrépel, P. Parent.
- 8me Section : J. Deregnaucourt, A. Tiers, Leclercq-Mulliez, P. Destombes.
- 9me Section : J. Deregnaucourt, Ch. Daudet, Hindré, F. Ernout.

L'appelant ainsi terminé, M. le maire déclare le Conseil municipal installé. On procède à la nomination du secrétaire :

M. P. Destombes ayant réuni le plus grand nombre de voix, est élu pour la séance.

M. le maire donne lecture d'un arrêté préfectoral ainsi conçu :

Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du département du Nord, officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu le décret organique du 2 février 1852 et la loi du 7 juillet 1874, en ce qui concerne la révision annuelle des listes électorales;

Vu la circulaire de M. le ministre de l'intérieur du 21 décembre 1874;

Arrêtons : Article premier — Les conseils municipaux de toutes les communes du département se réuniront le 28 et 31 décembre inclusivement à l'effet de choisir :

1° Un délégué par section électorale pour faire partie de la commission chargée des opérations préliminaires de la révision des listes électorales municipales;

2° Deux autres délégués, également par section électorale, qui seront adjoints aux membres de cette commission pour le jugement des réclamations (du 5 au 9 février);

3° Et deux délégués pour la commission chargée du jugement des réclamations au matière d'inscription sur les listes politiques (du 5 au 9 février).

Les mêmes conseillers pourront, mais à la condition d'en recevoir le mandat exprès, faire partie des deux dernières commissions, ce qui réduirait à trois le nombre des délégués lorsque la commune ne forme qu'une seule section pour les élections municipales.

Art. 2. — Pour les communes divisées en sections électorales municipales, il sera institué autant de commissions qu'il y a de sections par le Conseil général dans sa dernière session. Par suite, le nombre des délégués à désigner, en exécution des §§ numérotés 1° et 2° de l'article premier du présent arrêté, sera en rapport avec le nombre de ces sections.

Art. 3. — MM. les maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs. Lille, le 23 décembre 1874.

Pour le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord : Le Secrétaire Général, DE RIENCOURT.

Une discussion s'établit sur l'interprétation de cette circulaire. M. le maire ajourne le vote à une autre séance.

Nomination de diverses commissions Sont nommés :

Travaux et voirie. MM. D'Incourt-Tiers, 28 voix, Harinkouk, 15; Moise Rogier, 15; P. Destombes, 15; Deleporte-Bayart, 14.

Commission des Ecoles. MM. Godefroy, 27 voix; Achille Scrépel, 17; Leclercq-Mulliez, 15; François Eraoult, 15; Paul Scrépel, 15.

Commission des Finances. MM. Charles Daudet, 28 voix; Hindré, 27; Ch. Pollet, 24; François Ernout, 15; Paul Scrépel, 15.

Commission des Eaux. MM. A. Morel, 15 voix; P. Parent, 15; J. K., 15.

Commission de surveillance du corps des Pompiers. MM. J. Quint, 15 voix; P. Parent, 15; J. B. Delplanque, 14.

Le Secrétaire, P. DESTOMBES.

Il paraît maintenant à peu près certain que de nouvelles élections auront lieu pour compléter le Conseil municipal de Roubaix.

A propos de la révision des listes électorales qui va commencer le 1er janvier, M. le maire de Lille vient de prendre une excellente mesure que nous voudrions voir imiter à Roubaix. Il a été adressé à tous les citoyens actuellement inscrits un bulletin portant les indications relevées sur la liste électorale, avec prière à chacun d'eux de vérifier ces indications et de les modifier s'il y a lieu. Dans ce cas seulement le bulletin devra être renvoyé à la mairie avant le 10 janvier prochain.

Tout électeur, qui n'aura pas reçu semblable avertissement, devra se considérer comme non inscrit. Il devra en conséquence, se rendre à la mairie pour réclamer son inscription.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, parlé de l'existence des comités radicaux; et il a été dit dans ce journal, avec une légitime insistance, que dans la plupart des grandes villes c'étaient des

comités, organisés comme avant le 18 mars, qui avaient manipulés les élections municipales. Le Gaulois contient, à ce sujet, la note suivante :

M. Léon Renault, a dit-on, communiqué à M. le ministre de l'intérieur divers documents établissant l'existence de comités radicaux organisés comme avant le 18 mars, dans les divers arrondissements de Paris.

Ces comités centraux auraient des ramifications, aujourd'hui reconnues, en province : à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, à Lille, à Toulouse, à Nantes, etc.

Et l'on a vu, par exemple de M. Labadie, le fameux révolutionnaire marseillais, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, que l'on croyait tout-puissant sur les masses populaires de Marseille, combien ont formidablement organisés ces comités et quelle est leur entente; car, sur un mot venu de Paris, M. Labadie a été cassé comme verre pour avoir osé combattre un jour l'influence de ces nouvelles sociétés secrètes.

Les yeux du gouvernement, de la police et du parquet sont ouverts enfin sur ces comités qui constituent le plus grand et le plus imminent des dangers sociaux.

On lit dans le Bulletin français :

Le ministre des finances ne songe pas actuellement à opérer le retrait de la circulation des monnaies pontificales; les assertions parues à cet égard dans les journaux ne reposent sur aucun fondement.

Ces monnaies ne peuvent avoir, il est vrai, en France, un cours légal, puisqu'elles n'ont jamais été l'objet d'une convention monétaire. Néanmoins, ces monnaies circulent librement en France; elles sont acceptées par les caisses publiques, et nous le répétons, nul ne songe à modifier en quoi que ce soit cette tolérance parfaitement justifiée, du reste, par ce fait que les monnaies pontificales, basées comme les nôtres sur le système décimal, sont comme poids et comme alliage frappées sur le même type que les monnaies françaises. Nous ajouterons que les quantités de cette monnaie qui se trouvent actuellement en France sont si minimes par rapport à notre circulation monétaire qu'elles ne peuvent exercer aucune influence dont nous aurions à nous préoccuper.

Les billets faux de vingt francs, dit Baladiez, auront aussi leur place au Musée de la Banque, à Paris.

On sait que depuis peu de temps, les billets de banque faux apportés aux commissaires de police sont envoyés à la Banque de France, qui, le lendemain, les rembourse à la personne en ayant effectué le dépôt.

A ce qu'il paraît, il existe à la Banque une sorte de musée comprenant tous les billets faux retirés de la circulation depuis la création des billets de banque. Chacun d'eux est accompagné du texte explicatif.

Grâce à cette collection, on peut comparer les nouveaux billets faux aux anciens, et apprendre très-souvent le nom du faussaire, ainsi qu'un billet semblable est déjà catalogué.

Aujourd'hui, les billets de Baladiez viennent accroître encore la collection. Fréquemment, il arrive qu'on découvre des billets de cet auteur est condamné depuis longtemps et qui sont restés jusqu'à ce jour dans la circulation.

Il y a encore dans ce musée bien d'autres curiosités, notamment une brique où s'est, dans un incendie, incendiée l'image distincte d'un billet de 1,000 fr. et que la Banque a remboursée comme si c'eût été le billet lui-même.

M. Debonnet-Jonville, cordonnier, nous écrit ce qui suit :

Roubaix, le 30 décembre 1874. Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

Le racontant, que je trouve dans votre numéro d'hier, à propos de l'incendie d'un atelier, est tout à fait dénué de fondement. Non-seulement on n'eût pas de peine à me retourner et me convaincre que le feu était chez moi; mais je suis, au contraire, parti à Lille chercher mes enfants, convaincu par ce qui avait été dit quelle situation avait lieu chez Monsieur Bateau-Duboulet.

L'ouïté, dont vous parlez et qui, comme vous devez le savoir, se fait après chaque incendie, pourrait au besoin prouver mon dire.

Vous priant d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, Je vous présente mes salutations. DE BONNET-JONVILLE.

Hier matin, ont eu lieu dans la salle des séances du Tribunal de commerce de Lille, les élections pour le président et les juges de ce tribunal.

Pour l'élection du président, il y a eu 269 votants sur 1 016 inscrits. M. P. Dode a obtenu 264. Le quart était de 263 voix, il n'y a pas eu de résultat.

L'élection n'a pas donné non plus de résultats pour les juges. Votants, 152; MM. Thiriz, 149; D'Incourt, 146; Le Blanc, 146; Waucri, 145.

Hier a eu lieu, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille, la distribution des récompenses pour la dernière année scolaire. Voici la liste des lauréats.

Elèves en médecine. 1re année. — 1er prix, MM. Luc, de Saint-Omer; 2e, Leloir, de Lille. 1er accessit, Berard, de Saint-Omer; 2e, Ferry, de Lille. 2e année. — 1er prix, MM. Labrez, d

Bouvignies; 2e, Darras, de Dunkerque. — Accessit, Gardin, de Saint-Amand. 3e année. — Prix, M. Delcroix, de Saméon. — Accessit, Fontaine, de Crèvecoeur.

Elèves en pharmacie. Prix, M. Vandeville, de Wailrelos. — Accessits, MM. Bruno, de Lille; Boutlé, d'Ouchy.

Voici les probabilités du temps pour le mois de janvier, selon Nick, de Périgueux.

Mêmes conditions astronomiques, à peu près, qu'en décembre; même physionomie sur la France et sur les pays limitrophes.

Temps mixte, variable, agité, souvent couvert ou brumeux, humide, mauvais dans l'ensemble, notamment les deux premiers dixièmes Gros temps. Neige abondante sur les points culminants. Crues d'eau. Variations brusques. Quelques éclaircies, avec gelées intermittentes vives, durant la première et particulièrement la troisième dizaine, périodes qui correspondent avec les nuits lunaires.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 29 DÉCEMBRE. Marguerite Descamps, rue Saint-Jean. — Gabrielle Descamps, rue Saint-Jean. — Jeanne Rogé, rue du Collège. — Adèle Hochepeid, Place de l'Abattoir. — Adolphe Lezy, rue Sébastopol. — Lucien Foveau, rue de l'Hospice. — Eugénie Lenteigne, rue de Lille. — Médard Gallet, rue Dautenton. — Henri Thelliez, rue du Fort. — Constant Malfait, rue du Fresnoy. — Victor Depretere, au Fontenay. — Florine Leblond, rue Desrems.

Du 30. — Rosalie Euglebert, rue de l'Époule. — Marie Bodin, rue du Curioir. — Mathilde Guilbert, rue de France. — Marie Soy-z, rue Saint-Jean. — Léopold Coppejans, rue Bernard. — Marie Lentecker, rue de l'Alma. — Emma Moréide, rue du Fort. — Louis Basse, rue des Longues Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 DÉCEMBRE. — Léon Lepoutre, 1 an, rue Saint-Antoine. — Léontine Puyck, 4 ans, rue des Longues Haies. — Agathe Vancomberke, 3 ans, rue de la Guinguette. — Cyr D'elcluse, 1 mois, rue de la Vigne. — Isidore Gois, 34 ans, tisserand, Hôtel-Dieu.

Du 30. — Marie Popelier, 32 ans, bûcheronne, au Cul-de-Fort. — Henri Voisist, 13 ans, rue du Tilleul. — Rosa Derniet, 32 ans, ménagère, rue du Tilleul. — Jean Rohart, 89 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Louis Watterschoot, 62 ans, teinturier, Hôtel-Dieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITU. — Imprimerie Alfred Rebouze. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

Le maréchal de Mac-Mahon vient de faire adresser à M. le maire de la ville de Muret une somme destinée à contribuer à l'élevation de la statue du maréchal Niel, que les habitants de cette ville se proposent d'élever à la mémoire de l'illustre soldat.

L'Union des deux villes, de Saint-Servan, dit que des valeurs se sont introduites par les toits, l'avant-dernière nuit, dans la sacristie de l'église paroissiale de St-Servan et ont enlevé la quête faite pendant les messes de Noël. La somme enlevée ne serait pas moindre de 600 fr.

Choise, jusqu'au dernier moment, se trouve en outre sous le coup de poursuites dirigées par la justice civile pour vols, vols qualifiés, escroqueries, faux, abus de confiance, coups et blessures volontaires, viol et présomption de tentative d'empoisonnement.

Le Mémorial des Pyrénées annonce que l'un des plus anciens officiers-généraux de l'armée française, M. le baron Duffourcq d'Autist, est décédé dans la nuit de dimanche à lundi, dans sa propriété de Monrepos, sur les côtes de Gan, à l'âge de 84 ans.

Le froid de la nuit dernière a fait malheureusement plusieurs victimes. On a amené dans les différents postes, un nombre de pauvres gens sans asile, dont quelques-uns avaient été malades sans connaître l'origine. Une pauvre femme sans oncle et sans par les rues, le froid la gagnant elle essayait de marcher plus vite. Mais vers une heure du matin, comme elle était boulevard Richard Lenoir, ses jambes lui refusèrent leur service. Alors elle s'arrêta rigide et glacée. Quelques passants la virent et l'un d'eux prévint le agent. Cependant la raison de la malheureuse s'en allait. Au bout de quelques minutes elle mit à grogner d'une voix rauque une sorte de chanson. Les agents arrivèrent elle continua à grogner; on la poussa, elle tomba comme une masse. En arrivant au poste du boulevard où on la transporta, elle mourut, tuée par le froid.

Dimanche à Marseille, vers 4 heures du soir, deux individus logant ensemble dans une maison de la rue Fariette, ont été trouvés au milieu de leur chambre, l'un à l'état de cadavre et l'autre dans un état presque désespéré. Il résulte de l'enquête à laquelle s'est livré M. Boudinaud, commissaire de police du quartier, que ces deux malheureux qui faisaient leur cuisine dans leur chambre avaient imprudemment laissé un réchaud garni de charbon embrasé presque au milieu de l'appartement et s'étaient ensuite couchés. Le charbon avait pu produire une quantité de gaz suffisante pour causer l'asphyxie de celui qui en était le plus rapproché.

APPAREIL LABADIE GAILLARDON. — Nous lisons dans le *Monde* universel : M. Labadie interjette appel du jugement qui l'a condamné à 20,000 fr. de dommages intérêts envers Mme Gaillardon. C'est probablement à cette circonstance que l'ex-préfet du 4 septembre doit de ne pas avoir été poursuivi par l'autorité militaire. Il est incontestable et il est de notoriété publique, à Marseille, que M. Labadie devait

être arrêté et conduit au fort Saint-Nicolas aussitôt le jugement rendu contre lui par le tribunal civil. Toutes les dispositions avaient été prises pour cela, lorsqu'une dépêche adressée de Versailles au préfet des Bouches-du-Rhône a ordonné de surseoir à l'arrestation. Puisque la cour d'Aix est saisie de l'affaire, on veut, paraît-il, attendre l'arrêt. Il faut dire que M. Labadie n'a rien négligé pour échapper aux rigueurs de la justice militaire. Plusieurs personnes influentes et la plupart des députés des Bouches-du-Rhône ont très chaudement pris la défense de l'ex-préfet auprès du ministre de l'intérieur et du ministre de la justice. Il en est résulté des ordres de surseoir.

INCENDIE EN MER DU COSPATRICK. — Le *Daily Telegraph* a reçu de Madère les nouveaux détails qui suivent sur l'incendie du *Cospatrick* :

Le navire, portant 400 émigrants et 41 hommes d'équipage, a pris feu à midi, le mardi 17 novembre, par 37° 15' de latitude sud et 12° 25' longitude ouest. Le second et deux matelots ont été recueillis par le navire anglais le *Sceptre*, de Liverpool.

Les trois malheureux étaient depuis dix jours dans une chaloupe, à la merci des flots, sans vivres et sans eau. L'embarcation qu'ils montaient contenait, au début, trente passagers et matelots. Tous sont morts, à l'exception de quatre qui ont vécu de la chair de leurs compagnons qui avaient succombé. Un des quatre est mort fou à bord du *Sceptre*.

Une autre embarcation avait pu être mise à la mer; elle contenait le premier officier, cinq matelots et vingt-cinq passagers. Un coup de vent sépara les deux chaloupes. On ignore ce qui peut être devenu les hommes qui montaient la chaloupe disparue. Le seul espoir qui reste est qu'ils aient atteint le cap de Bonne-Espérance ou l'île de Tristan d'Acunha. Mais jusqu'ici rien n'est venu confirmer cette supposition.

D'après le dire des survivants, dont on tient ces détails, et qui font route vers Southampton sur le *Nyanza*, le feu a pris dans le carré du maître d'équipage. Malgré les efforts des passagers, en une heure ou deux le navire fut la proie des flammes.

Au plus fort de l'incendie, le pont du vaisseau présentait un horrible spectacle. Les passagers, hommes, femmes et enfants, se précipitaient en désordre vers les embarcations en poussant des cris affreux; pour éviter le feu, ils se jetaient dans les flots, où ils disparaissaient sans qu'on pût rien entreprendre pour les sauver.

Jusqu'au dernier moment le capitaine Elmslie, sa femme et le docteur J. F. Cadie restèrent sur le pont du navire; quand le feu les atteignit, ils sautèrent pas dessus bord; les vagues les enlevèrent immédiatement sous les yeux des témoins de cette scène affreuse.

Le feu avait pris le 17. Le navire ne sombra que le 19. Les passagers se décomposent comme suit : 177 hommes, 125 femmes, 58 garçons, 53 filles et 16 enfants à la mamelle; en tout 429.

La plupart des émigrants étaient des cultivateurs originaires de toutes les parties de la Grande-Bretagne. Cinq Français et un Suisse étaient les seuls étrangers. C'est la première fois qu'un accident atteint les navires d'émigration pour la Nouvelle-Zélande, où se rendait le *Cospatrick*.

Le *Daily Telegraph* publie le nom des victimes.

D'après d'autres détails donnés par le *Daily News*, l'incendie a éclaté le 18 novembre à minuit, et en une demi-heure le pont était couvert de flammes. Il y avait cinq hommes vivants dans la chaloupe qui rencontra le *Sceptre*. Il les débarqua à Saint-Hélène, où les prit le *Nyanza* pour les conduire à Southampton. Deux sont morts avant d'arriver à Sainte-Hélène. Quand le *Sceptre* les rencontra, les malheureux étaient plongés dans un engourdissement léthargique. Le survivant recueilli par le *Sceptre* était atteint de folie furieuse et, dans sa rage, se mordait les talons.

Les naufragés ne doivent leur salut qu'à un miracle. Le vent avait en effet jeté leur chaloupe en dehors de la route ordinaire des navires, et peu s'en fallut que le *Sceptre* ne passât à côté d'eux sans les apercevoir.

LES TRAINAUX A PARIS. — La neige a valu cette semaine, l'apparition au Bois de Boulogne d'un véhicule assez peu habitué à hautes avenues, le traîneau. Il en a paru quelques uns très bien attelés et qui avaient une allure des plus pittoresques, ceux notamment du comte Petzold, du prince Say, de M. Willie Lanson et de quelques autres membres de la colonie étrangère. Sous la plupart des remises des grandes maisons américaines à Paris, on trouve un traîneau. Ce véhicule est d'usage courant — c'est le cas de le dire, — à New York, particulièrement, circulent pendant l'hiver des traîneaux-omnibus à six chevaux, contenant un grand nombre de voyageurs. Perfectionnant le traîneau classique, les Américains ont inventé le traîneau à voile, l'*ice boat*, qui placé sur la glace une d'un fleuve ou d'un lac, s'y meut sous l'action du vent, avec une rapidité extraordinaire. Il se compose d'une sorte de plancher léger, avec bancs, supporté par deux solides patins en acier et muni d'une mâture semblable à celle d'une barque, à laquelle on attache une ample voile. A l'arrière se trouve une lame triangulaire en fer qui, mordant profondément la glace, joue le rôle du gouvernail dans un bateau. Rattachés au traîneau à voile de l'Amérique, un marchand de St. Peterbourg a inventé récemment un traîneau à vapeur. Il se propose d'établir des trains réguliers de marchandises et de voyageurs entre Saint-Petersbourg et Cronstadt. Il est fâcheux qu'à Paris il ne faille pas compter longtemps sur les plaisirs que peut procurer la glace, on aurait pu être en le traîneau de Neuilly remplacé par le traîneau à vapeur et les bâteaux-mouches de la Seine par l'*ice boat* du Canada.

LE PATINAGE A PARIS. — Hier, pour la première fois, les amateurs de patinage ont dû se livrer à leur sport favori. La gelée,

qui, souvent déjà, leur avait permis de se livrer à leur sport favori, a persisté suffisamment pour que certains de nos patineurs aient osé se risquer sur le lac de St. Mandé. La glace était très bonne; mais il fallait voir quel entraînement les habitués de ce sport ont pris. On en comptait plusieurs centaines, exécutant des évolutions rapides et gracieuses, volant tout aussi vite sur cette glace unie. Une chose remarquable à l'inauguration de ces fêtes du froid, c'est que les patineurs dans lesquels les habitués de ce sport se risquent sur le lac de St. Mandé, se font conduire par les amateurs en raïon. La glace ne paraissant pas encore assez solide pour permettre de lancer ces véhicules, l'air est incertain de ce qu'il fera de la nuit, qui est annoncée depuis le commencement de l'hiver. Parmi les personnes qui patinaient avec le plus d'ardeur nous avons remarqué M. de Erazu, Odon de Montesquieu, comte Hallex Claparède, marquis de Lau, M. William Cell, prince Poutilowski, etc. Plusieurs dames se livraient aussi à ce sport sur le patin, on remarquait surtout la duchesse de Caracciolo, miss Co. L. D'autres dames assises auprès des grands patins de distance en distance sur la glace, prenaient plaisir à voir les patineurs voler à leurs débuts. Les personnes qui dantes peuvent être rassurées complètement sur la possibilité des accidents. Avant de permettre aux skaters de se risquer sur la glace, on a exploré minutieusement tout le lac pour connaître l'épaisseur de la couche d'eau congelée et, sur les rives, on a disposé un luxe d'appareils de sauvetage qui fait honneur à la prévoyance des commissaires.

Un nouvel insecte, plus terrible, paraît-il, que le phylloxera, menace l'agriculture. Il serait pour la pomme de terre ce que le phylloxera est pour la vigne. On lui a donné le nom de *doryphera decemlineata*. Il est d'exportation américaine. Depuis longtemps déjà, les versants des Montagnes Rocheuses ou sont infestés. Un seul exemple pond jusqu'à six cents millions dans un été. A l'heure qu'il est, les versants de ce insecte s'étendent sur un tiers de l'Amérique du Nord, et, en beaucoup de endroits, les récoltes de pommes de terre sont perdues.

Plusieurs gouvernements en Europe ont prescrit aux autorités maritimes d'exercer une surveillance préventive sur les navires arrivant d'Amérique.

Le chroniqueur scientifique du *Journal français* entretient ses lecteurs de diverses curiosités scientifiques; il en signale une autre, à laquelle on pourrait appeler l'*Horloge magique*. Elle se compose d'un grand cadran en verre de 30 à 35 centimètres de diamètre. Les heures sont marquées en lettres d'or sur le cristal. Deux grosses aiguilles peuvent marquer les heures et les minutes. Deux cordes servent à suspendre ce cadran. Voici une horloge bien simple, n'est-ce pas? Quel est une plaque de verre et des aiguilles? Oui, Eh bien, cela marque l'heure aussi bien que l'horloge de la *Banque*.

Les aiguilles se déplacent comme par magie. Mieux vous prenez l'une des aiguilles avec la main, vous la faites tourner à votre volonté, et l'aiguille revient, non pas à l'heure où vous l'avez prise, à l'heure qu'elle marquait à l'heure vraie, à l'heure qu'elle marquait si vous ne l'avez pas dérangée.

Et cependant pas de mécanisme, pas d'électricité, enfin, rien d'un cadran et des aiguilles. Cette horloge mystérieuse a été faite à la torture plus d'un esprit curieux. Voici le secret du mystère :

Les aiguilles sont assez épaisses sur un large cadran. Elles se terminent d'un côté en pointe, et du côté opposé, du côté du cadran, elles sont ornées d'une lentille massive. Si, pour être mieux compris, on place l'aiguille horizontalement dans la direction des heures 3 heures, on peut la considérer comme un fléau de balance à bras inégaux. Le point de suspension est le centre du cadran; à gauche, se trouve la lentille pesante, à droite l'aiguille proprement dite. Le long bras de l'aiguille fait équilibre au petit bras qui porte la lentille.

Mettez une pièce de 50 centimes sur la lentille, la balance va osciller, le petit bras va s'abaisser, le grand bras se relever. Quel dit, le secret de l'horloge mystérieuse est dévoilé.

La lentille est creuse et renferme un mouvement de montre. Ce mouvement, au lieu de marquer l'heure en faisant tourner une aiguille, déplace progressivement un petit poids qui tourne dans une rainure tout autour de la lentille. Ce petit poids, suivant sa position, rompt l'équilibre de la balance et fait tourner le fléau, c'est-à-dire la grande aiguille de l'horloge. La petite aiguille est entraînée par le mouvement de la grande.

Ainsi, un simple mouvement de montre caché dans le gros bout de l'aiguille anime tout le système. Cette invention très ingénieuse est due à M. Henri Robert, ancien horloger de la marine.

Un journal cite ces deux traits charmants de l'enfance d'Henri V : La famille royale, chassée de France, était fixée près de Vienne. Un matin, le comte de Chambord, encore tout jeune, accompagné du comte de Montbel, se promenait dans la campagne. Ils sont surpris par une pluie torrennelle. Comme ils se hâtent de rentrer, ils rencontrent un enfant errant.

C'était celui d'un pauvre mendiant. En avant du corceuil, un père et son enfant de cloier; par derrière, personne, pas un parent pas un ami, pas un voisin.

Cet abandon émeut l'âme compatissante du jeune prince; et voilà l'héritier du premier trône du monde, Henri de France, qui se met à la suite de la bière du mendiant. Malgré l'orage et la pluie, il fait compagnie jusqu'au cimetière, s'agenouillant sur les bords de la fosse, et ne se relevant qu'après que le père ait achevé ses prières.